

PARTAGER DE L'ÉLECTRICITÉ

Une nouvelle activité en Région de Bruxelles-Capitale



FACILITATEUR PARTAGE & COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

SOMMAIRE

01 – QU'EST-CE QU'UN PARTAGE?

Définition et principes

02 - COMMENT PARTAGER DE L'ELECTRICITE?

Trois possibilités

03 – A QUEL PRIX?

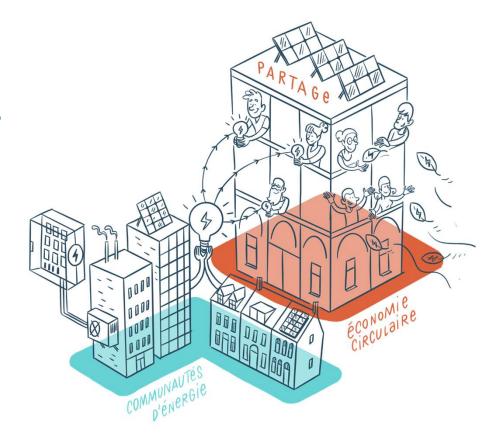
Modèles économiques selon les configurations

04 – DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Conventions & formulaires d'autorisation

05 – UN FACILITATEUR A VOTRE SERVICE

Facilitateur Partage & Communautés d'énergie





LE PARTAGE D'ELECTRICITE

Définition & principes



Le partage d'électricité

En Région Bruxelles-Capitale le partage d'électricité peut être réalisé entre plusieurs compteurs pour l'électricité produite par une ou plusieurs installations de production qui injectent sur le réseau public.





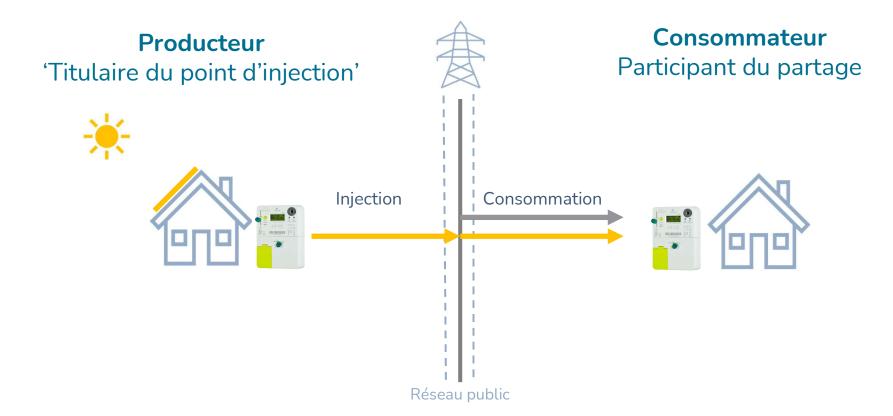
COMMENT PARTAGER DE L'ELECTRICITE?



Comment partager de l'électricité?

→ De pair à pair







Partage d'électricité au sein d'un même bâtiment

→ Au sein d'un même bâtiment



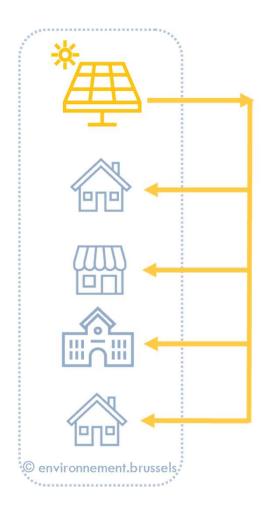
Conditions

- Participants situés dans le **même** bâtiment
- Production sur ou dans le bâtiment
- Electricité issue de sources renouvelables
- Compteur intelligent pour chaque participant
- Convention entre le titulaire du point d'injection et le(s) consommateur(s)



Comment partager de l'électricité?

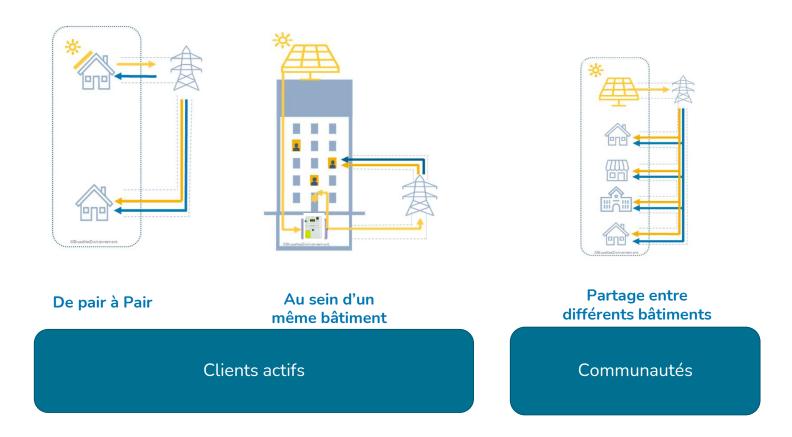
→ Entre plusieurs bâtiments



Ce mode de partage nécessite la création d'une **communauté d'énergie**



Comment partager de l'électricité?



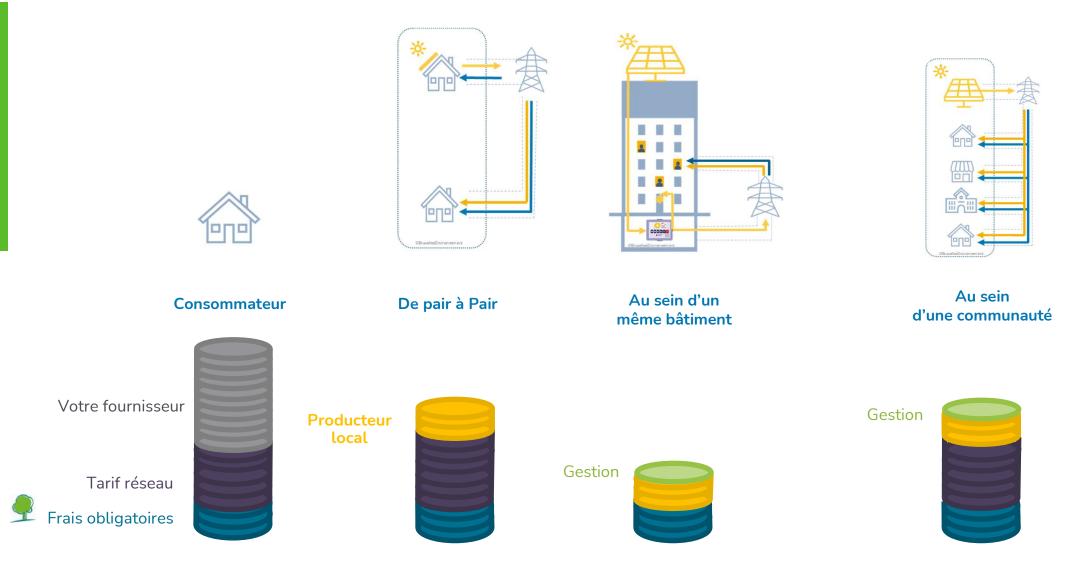


QUEL EST LE PRIX DE L'ENERGIE LOCALE?

Modèles économiques



Quel est le prix de l'électricité locale?



DEMARCHES ADMINISTRATIVES



Démarches administratives d'un projet partage

Dans le cas d'une communauté d'énergie

Dans tous les cas

Structure juridique



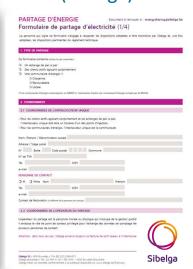
Demande d'autorisation (Brugel)



Conventions



Formulaire de demande de partage (Sibelga)



Factures





SOLUTIONS DE FINANCEMENT



PLUSIEURS SOLUTIONS

- Auto-financement (fonds propres, revenus des activités, financement citoyen...)
- Financements publics
- Crédits (publics à taux réduit, bancaire, émission d'obligations, financement citoyen...)
- Capital (parts ou actions des coopérateurs...)

Retour sur investissement garanti 5 - 7 ans

Bénéfice de la vente des CV durant 10 ans.

- Tiers investisseur
 - Il prend en charge l'investissement et l'installation
 - Il cède éventuellement la production
 - Il bénéficie des certificats verts



Financement & crédits publics

Crédits

- Energy&Reno (Brusoc) => PME
- COOPUS (Brusoc) => coopératives

Financements

- Appel à projet Local & Together 2023 (HUB brussels) => associations de commerçants
- Renolab ID (Bruxelles Environnement) => Tous



CONTACTS

Facilitateur Partage & Communautés d'énergie

- Formulaire de contact
- @ facilitateur-pce@environnement.brussels
- Documents utiles <u>www.bruxelles.environnement/partage</u>

